

Remplacement du mazout—Loi

De 1981 à 1985, le Programme canadien de remplacement du pétrole a fourni quelque 16,750 années-personnes de travail, soit 30.5 années-personnes de travail pour chaque million dépensé.

Nous devrions examiner l'aspect économique de la situation sous l'angle du meilleur usage de ressources limitées. Nous savons tous que nos réserves pétrolières ne seront pas éternelles. Nous voyons diminuer nos réserves de brut classique, soit le pétrole le meilleur marché existant au Canada. L'Office national de l'énergie estime que d'ici 2005, la production de brut classique aura diminué d'environ 28 p. 100 par rapport à son niveau actuel. Les autres sources d'énergie sont très chères, leur prix équivalant entre \$30 et \$70 le baril. Le programme de remplacement du pétrole a permis d'épargner \$3 à \$5 le baril de pétrole. L'économie d'énergie, c'est évident, a réduit au plus bas le prix du pétrole.

On peut interpréter de diverses façons les données statistiques. Les services de la Bibliothèque du Parlement ont établi le résumé suivant:

Au total, on estime à 115,000 barils par jour au moins en équivalent-pétrole les économies d'énergie réalisées dans les logements dont les propriétaires se sont prévalus des programmes PITRC et PCRP. De ce chiffre, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources estime en gros qu'on aurait pu économiser 40,000 barils par jour sans les programmes en question, ce qui montre que le PITRC et le PCRP ont permis d'économiser environ 75,000 barils par jour d'équivalent-pétrole. Par conséquent, la réduction en équivalent-pétrole s'élève annuellement entre 25 et 30 millions de barils.

Le gouvernement semble faire fi des économies que ces deux programmes nous ont permis de réaliser. Les députés ministériels parlent comme si le secteur privé allait prendre la relève. Ce n'est tout simplement pas le cas. Une étude effectuée par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources il y a quelques années a révélé qu'entre 1977 et 1982, 43 p. 100 de l'ensemble des travaux d'isolation entrepris sur le marché l'ont été en vertu du programme d'isolation thermique des maisons; si le programme n'avait pas existé, 65 p. 100 des travaux réalisés en vertu de ce programme n'auraient pas été entrepris, 37 p. 100 des personnes qui ont bénéficié du programme n'auraient pas isolé leur maison et 75 p. 100 des sommes qu'elles ont consacrées à ces travaux n'auraient pas été dépensées.

Il devient évident que le secteur privé ne prendra pas la relève quand les programmes vont disparaître. Nous allons perdre des emplois et rater les économies d'énergie qui en auraient résulté. Nous allons priver les propriétaires de maisons d'une occasion d'économiser de l'argent.

Je tiens à rappeler aux députés ministériels que l'argent économisé par les propriétaires serait dépensé dans d'autres secteurs de l'économie et qu'il aurait ainsi un effet stimulant. La dernière chose que peut vouloir le gouvernement, c'est une aggravation de la dépression économique, à moins que ses députés ne soient bien décidés à imiter l'exemple épouvantable du gouvernement du Crédit social de la Colombie-Britannique.

Nous devons insister sur le fait que le secteur privé ne prendra pas la relève. Un autre point sur lequel il faut appuyer, c'est que les bénéficiaires du programmes ne sont pas des gens riches. En fait, plus de gens à faible revenu se sont prévalus du programme que de propriétaires d'autres groupes de revenu.

• (1540)

Je prie le gouvernement de considérer la motion de report du projet de loi à six mois, qui permettrait aux gens de profiter de ces excellents programmes. En fait, nous préférerions que le gouvernement renonce complètement à ce projet de loi, mais, à défaut, un report serait acceptable. De la part du gouvernement, c'est une fausse économie que de s'attaquer au déficit en supprimant ces deux programmes qui ont profité aux Canadiens moyens, ont économisé de l'énergie, ont fourni des emplois et de l'argent aux Canadiens et au gouvernement.

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, je voudrais parler de la motion qui a été présentée par le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy). Je pense que cette motion mérite d'être appuyée, car elle est dans l'intérêt des Canadiens.

Dans le projet de loi C-24, le gouvernement présente une proposition qui signifie que ceux qui ont demandé à profiter du Programme canadien de remplacement du pétrole avant le 8 novembre pourront recevoir la subvention même si les travaux ne sont pas terminés avant le 31 mars. Toutefois, le travail doit être fini avant la fin de juin de cette année. Pour ceux qui n'ont pas fait leur demande avant le 8 novembre, il n'y a aucune garantie, si le travail n'est pas fait avant le 31 mars, qu'ils pourront en bénéficier. En fait, le projet de loi précise nettement que si le travail n'est pas terminé avant le 31 mars, on ne versera pas les \$800 de subvention. J'estime que c'est là une décision extrêmement pénible pour un grand nombre de Canadiens.

Le gouvernement a déclaré que si ceux qui ont fait une demande sont en mesure de terminer le travail avant le 31 mars, qu'ils aient ou non demandé la subvention avant le 8 novembre, l'inspection pourrait être faite après le 31 mars. C'est très bien. Il n'y a pas de doute que c'est une décision positive. Mais qu'arrive-t-il des nombreux Canadiens qui ont fait leur demande après le 8 novembre? Chacun sait que s'il y a eu tant de demandes depuis le 8 novembre, c'est que les gens savaient ou pressentaient qu'on mettrait fin au programme. Bien sûr, c'est ce qui explique l'énorme intérêt manifesté depuis cette date. Entre le 1^{er} octobre 1984 et le 26 février 1985, Consumers Gas, dans le sud de l'Ontario, a reçu 17,900 demandes de gens qui voulaient délaissier le mazout pour s'abonner au gaz. Toutefois, du 1^{er} octobre 1983 à la fin de février 1984, il n'y avait eu qu'environ 4,500 demandes. Il y en a donc eu près de 18,000 cette année, par rapport à 4,500 l'année dernière.

Les entreprises qui installent les systèmes de chauffage au gaz ou à l'électricité sont débordées de demandes pour des travaux qui doivent être réalisés avant le 31 mars. Comme il s'agit d'un travail très difficile, les demandes ne pourront pas toutes être remplies à temps et bien des gens ne pourront pas profiter du programme.

Il y a des difficultés de toute nature. En premier lieu, évidemment, on ne pourrait pas suffire à la demande. Deuxièmement, en hiver, les conditions climatiques ne favorisent pas comme en été l'installation des conduites de gaz. Troisièmement, à cette époque de l'année les entreprises qui devraient fabriquer les chaudières pour le chauffage au gaz fabriquent plutôt des climatiseurs en prévision de l'été. Ainsi, les fabricants sont maintenant obligés de se rééquiper entièrement et